Avis public

Bécancour

DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE (SECTEUR BÉCANCOUR)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le Comité de démolition chargé d'étudier les demandes de permis de démolition tiendra une séance le **lundi 28 avril 2025 à 16 h**, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, afin de statuer, conformément au règlement numéro 1776 intitulé : « Règlement régissant la démolition d'immeubles », sur la demande de démolition suivante :

SECTEUR BÉCANCOUR

La demande d'autorisation concernant la démolition complète du garage de 6,41 m x 13,73 m, érigé sur le lot 3 295 158 du cadastre du Québec, et situé en cour arrière de l'immeuble portant le numéro 6435, avenue Nicolas-Perrot, et ce, afin d'en reconstruire un nouveau.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la soussignée, à l'adresse suivante :

Direction du greffe et des affaires juridiques
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Comité lors de la séance relativement à cette demande.

Ville de Bécancour, le 10 avril 2025.

Me Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville